



## Avis de modifications au programme de récompenses des cartes Visa Banque Laurentienne visant l'accumulation des points.

### › VISA INFINITE BANQUE LAURENTIENNE

La Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») vous informe, par la présente, des changements suivants qui seront **en vigueur à compter de votre cycle de facturation de juillet 2021**.

#### EXTRAIT DU RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES

##### Section : ACCUMULATION DES POINTS

**2. Le programme est basé sur un système d'accumulation de points lié au montant des achats de biens et de services portés à votre compte Visa Infinite Banque Laurentienne.**

**RÈGLES ACTUELLES :** Dans les conditions et modalités du programme, les règles de la section 2.

(a) (i) se lisent présentement comme suit :

- [...] **Trois points** sont accordés par dollar d'achat sur les débits préautorisés (« DPA ») pour des achats nets imputés à votre compte Visa Infinite Banque Laurentienne auprès de certains commerçants pour des services tels que les suivants :  
› Téléphone › Câblodistribution › Assurance auto et habitation › Services publics › Abonnement pour magazine ou journaux [...]

(a) (ii) se lisent présentement comme suit :

- [...] **Deux points** sont accordés par dollar d'achat effectué auprès des commerçants inscrits au réseau Visa Inc. (Visa), dans les catégories « Transport », « Voyages », « Épiceries », « Supermarchés », « Stations-services » avec ou sans service, « Postes de distribution automatiques de carburant », **et sur les achats en devises étrangères**. [...]

(a) (iii) se lisent présentement comme suit :

- [...] **Un point** est accordé par dollar sur tous les autres achats nets admissibles imputés à votre compte Visa Infinite Banque Laurentienne. [...]

**RÈGLES MODIFIÉES :** En vigueur à compter de votre cycle de facturation de juillet 2021 (incluant vos transactions faites après votre cycle de facturation de juin 2021), les règles de la section 2.

(a) (i), 2 (a) (ii), et (a) (iii) se liront comme suit :

- [...] **Deux points** sont accordés par dollar d'achat sur les débits préautorisés (« DPA ») pour des achats nets imputés à votre compte Visa Infinite Banque Laurentienne auprès de certains commerçants pour des services tels que les suivants :  
› Téléphone › Câblodistribution › Assurance auto et habitation › Services publics › Abonnement pour magazine ou journaux [...]
- [...] **Deux points** sont accordés par dollar d'achat effectué auprès des commerçants inscrits au réseau Visa Inc. (Visa), dans les catégories « Transport », « Voyages », « Épiceries », « Supermarchés », « Stations-services » avec ou sans service, « Postes de distribution automatiques de carburant ». [...]
- [...] **Un point** est accordé par dollar sur tous les autres achats nets admissibles imputés à votre compte Visa Infinite Banque Laurentienne. [...]

**Pour obtenir l'information complète relativement au programme Visa Infinite Banque Laurentienne, et tous les avantages que vous procurent votre carte, nous vous invitons à visiter [banquelaurentienne.ca/INFINITE](http://banquelaurentienne.ca/INFINITE).**

L'ÉQUIPE VISA BANQUE LAURENTIENNE

\* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.